



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2015

N°51-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	ADMINISTRATION GENERALE Convention de mise à disposition de salles, d'équipements communaux et de personnel pour l'accueil de loisirs
Présents	17	
Votants	17	

◇ Convocation du 26 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST

Procurations :

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 6 juillet au 7 août 2015. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs sera géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux et de personnel avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°52-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Avenant n° 1 - Lot 6 Marché adapté « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers »
Présents	15	
Votants	18	

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN

Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE

Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au Conseil Municipal un avenant concernant le lot n°6 du marché adapté « extension-réhabilitation de l'école publique » :

Lot du marché	Titulaire	Montant HT initial	Objet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Evolution
Lot 6 Occultations	GRIMOUX Stéphane	12 342,90	Moteurs stores extérieurs	450,00	3,65%

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'avenant n°1 du lot n° 6 Occultations,
- modifie le plan de financement en conséquence,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 7 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°53-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES - ASSAINISSEMENT
Présents	15	Attribution du marché adapté « Extension de la station d'épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement collectif » Lots 1-2-3
Votants	18	

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN

Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE

Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation menée sous la forme d'un marché adapté pour le choix des entreprises pour les travaux d'extension de la station d'épuration et de réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif.

A l'issue de cette consultation, 12 entreprises ont déposé un dossier de candidature.

Après analyse des différents lots, le bureau d'études EF Etudes chargé de la maîtrise d'oeuvre a présenté son rapport d'analyse des offres aux membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission Assainissement. Toutes les offres étaient conformes à la consultation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de retenir :

Lot 1 - Réhabilitation du réseau - Entreprise ATEC Réhabilitation (PLERNEUF - 22170) pour 36 714,00 € HT,

Lot 2 - Contrôle des réseaux réhabilités - Entreprise CEQ Ouest (PLUNERET - 56400) pour 1 972,00 € HT,

Lot 3 - Extension de la station d'épuration de 600 à 900 EH - Entreprise CHAUVIRE TP (MAUMUSSON - 44540) pour 68 253,85 € HT avec choix de l'option « compacteur pour refus de dégrillage » pour 9 725,00 € HT.

Le marché sera notifié aux entreprises retenues lorsque la commune aura la notification d'attribution des subventions attendues du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés adaptés avec les entreprises retenues.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif Assainissement 2015 - opération 017.

Pour extrait conforme, le 9 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°54-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	15	Décision Modificative de crédits n°1
Votants	18	Assainissement

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN
Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits portant sur les dépenses d'investissement du budget « Assainissement »

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
016	2315	Travaux futurs sur réseau d'assainissement	500	
017	2315	Travaux Extension station et réhabilitation réseau	- 500	
TOTAL INVESTISSEMENT :			0	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédits.

Pour extrait conforme, le 7 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°55-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	15	Décision Modificative de crédits n°1
Votants	18	Budget commune

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN
Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits portant sur la section d'investissement du budget commune :

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
149	2184	Mobilier restaurant scolaire	1 700	
211	2184	Mobilier école publique	1 500	
208	2313	Travaux enrobé voirie	16 100	
208	1323	Subvention Conseil Départemental		13 000
172	2313	Travaux Ecole	- 6 300	
TOTAL INVESTISSEMENT :			13 000	13 000

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédits.

Pour extrait conforme, le 9 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°56-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	15	Motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP/TAFTA)
Votants	18	

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN

Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE

Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour **négoier un traité de libre-échange inédit avec les Etats-Unis**. Cet accord aura pour objectif de supprimer les obstacles commerciaux entre l'UE et les Etats-Unis et de créer les conditions d'un marché commun. Les négociations devraient se poursuivre jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour 2015 (qui nécessitera toutefois l'aval des parlementaires européens récemment élus).

Or, ces négociations se déroulent sans qu'aucune information ne soit transmise aux parlementaires, élus locaux, citoyens ou journalistes.

Au-delà de ce déni de démocratie, les 3 objectifs principaux de ce traité constituent une menace pour nos concitoyens :

1 - **Le démantèlement des tarifs douaniers entre les Etats-Unis et l'UE** : les barrières douanières étant déjà au plus bas entre les deux continents, ce sont principalement les produits agricoles qui seront concernés, et ce notamment afin de contourner les blocages actuels à l'OMC.

2 - **L'harmonisation des réglementations entre les Etats-Unis et l'UE** qui concerneraient principalement les « barrières non tarifaires ». Or, les règlements américains sont, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe, ce qui entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas de nos règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles, pourtant démocratiquement choisies par les sociétés européennes.

3 - **La mise en place d'un mécanisme de règlement des différends privé entre investisseurs et Etats** : cette procédure donnerait la possibilité aux multinationales qui s'estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, mises en place pour protéger les populations, de poursuivre l'UE, un Etat, ou une collectivité devant une juridiction supranationale. Ce mécanisme permettrait ainsi de remettre en cause les normes environnementales (exploitation des gaz de schiste, culture d'OGM...), sanitaires (bœuf aux

hormones, volaille chlorée...), les droits sociaux, la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel (indications géographiques protégées...), la protection des données privées...

Ce traité entraînerait en outre la mise à plat de nos réglementations, qui induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers.

C'est pourquoi une prise de position de notre assemblée est indispensable pour soutenir cette demande de transparence et défendre notre modèle de développement. Les avancées de notre commune en matière de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, de soutien à une alimentation de qualité et sans OGM et aux circuits courts, de mise en œuvre de la transition énergétique doivent être protégées.

Pour toutes ces raisons, la commune de LA GRIGONNAIS réunie en conseil municipal le 4 septembre 2015 :

- Demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours ;
- Demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI ;
- Demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et associatives et des populations à ce débat ;
- Refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs, de défense des services publics ;
- Manifeste son opposition à ce traité de libre-échange (TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence.
- Se déclare hors zone d'application du traité transatlantique ;
- Mandate le Maire pour saisir le gouvernement et les institutions européennes et exprimer les inquiétudes et oppositions des élus municipaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, le 15 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

N°57-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	ADMINISTRATION GENERALE
Présents	15	Demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)
Votants	18	

◇ Convocation du 28 août 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, MM Lionel TRIVIERE, Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, Annie CHEVAL

Procurations : Anita LEPAGE donne pouvoir à Monique JAMIN
Lydia LEBASTARD « Lionel TRIVIERE
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD

✍ Frédéric LEGRAND a été désigné secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE expose au Conseil Municipal l'obligation de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour l'ensemble des bâtiments communaux susceptibles de recevoir du public.

Cette demande d'Ad'ap doit être élaborée et transmise pour instruction auprès des services de l'Etat (DDTM) avant le 27 septembre 2015.

Un diagnostic préalable avait été établi lors de l'étude menée pour le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à présenter une demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2015

Le Maire,

Monique JAMIN